



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 juin 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-quatrième session

Bonn, 6-16 juin 2011

Point 9 a) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des renseignements communiqués, et des progrès rapportés, par les secrétariats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux¹, et a pris note des réactions que ces renseignements ont suscitées de la part des représentants des Parties.
2. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

¹ FCCC/SBSTA/2010/MISC.5.